



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES ELUS DE LA MONTAGNE DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Saint Palais le 20 mars 2020

Communiqué de presse

L'ensemble de la nation française est aujourd'hui unie dans le respect des mesures mises en place par le gouvernement pour ralentir la propagation du virus Covid-19 et en atténuer les effets.

Dans la gestion de cette crise, il est primordial que les Services Départementaux d'Incendie et de Secours ainsi que la gendarmerie se concentrent exclusivement à la protection de la population.

Si la pratique de l'écobuage est bien autorisée, chaque chantier nécessite un travail collectif des maires, des élus et des agriculteurs et peut dans des cas exceptionnels nécessiter aussi l'intervention des pompiers.

Dans ce contexte, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, a consulté les représentants de l'Association Départementale des Élus de la Montagne et de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques en charge du pilotage du schéma départemental d'écobuage, afin d'envisager de suspendre la pratique de l'écobuage jusqu'à la levée de la période de confinement.

Le représentant du Préfet, des élus représentants de la montagne basque et béarnaise réunis autour des Présidents de l'Association Départementale des Élus de la Montagne et de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques se sont concertés hier soir et ont unanimement décidé d'accepter le principe d'une interdiction d'écobuage fondée sur les principes de responsabilité, de résilience et de solidarité avec l'ensemble des citoyens. La priorité absolue est la lutte contre l'épidémie.

Contacts presse :

- Jean Lassalle : Député, Président de l'Association des Elus de la Montagne - tel : 06 80 64 53 95 et 06 89 98 94 28
- Sébastien Uthurriague : éleveur, vice-Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, Président du Comité d'orientation montagne de la Chambre d'agriculture – tel : 06 37 99 60 60 et 06 70 88 45 02
- Préfecture/BRECI : 05 59 98 24 50 – 06 26 14 12 79 – 06 88 67 65 19